



FAQ - Concours Zeugma 2023

Les huit Pépité franciliens ont créé le collectif Pépité Île-de-France, avec une volonté de renforcer leurs actions de sensibilisation, initiation et formation destinées aux doctorants, docteurs et Étudiants-Entrepreneurs qui travaillent sur des projets entrepreneuriaux ayant une composante recherche notable, ainsi que de les soutenir et de les accompagner dans le développement de leurs projets.

Éligibilité : Porteur et Projet

Quels sont les projets éligibles ?

Un projet éligible est un projet actuellement porté par au moins un doctorant (avec ou sans le SNEE) ou un Étudiant-Entrepreneur non-doctorant qui travaille sur un projet avec une composante recherche notable en lien avec un laboratoire de recherche. Un projet porté par un docteur qui a déjà obtenu son doctorat depuis moins de trois ans est aussi éligible.

Quel type de projet est éligible ?

Le Concours Zeugma vise à soutenir tout type de projet, quel que soit le domaine (exemple arts, biologie économie, lettres, mathématiques, philosophie, physique, santé, etc.) et secteur d'activité, avec une dimension recherche notable.

C'est quoi le SNEE pour les doctorants ?

Le SNEE est l'abréviation de Statut National d'Étudiant-Entrepreneur, statut créé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, délivré par les Pépité à tous ceux qui en font la demande et passent en comité d'engagement. La demande peut être faite par les étudiants ou jeunes diplômés qui souhaitent élaborer un projet entrepreneurial.

Dans le cas du Concours Zeugma vous n'êtes pas obligé d'avoir obtenu le SNEE en tant que doctorant pour candidater, mais si vous souhaitez être accompagné sur votre projet entrepreneurial nous vous invitons à prendre contact avec votre Pépité.

A noter, les lauréats s'engagent à demander le SNEE pour l'année scolaire 2023/2024 auprès des Pépité auxquels ils sont rattachés.

Est-ce que des projets entrepreneuriaux de type artistique sont soutenus ?

Oui, tout type de projet, quel que soit le domaine, est éligible.

Est-ce que le projet entrepreneurial doit avoir un but lucratif ? Ou peut-il participer au monde associatif ?

Les deux cas sont éligibles au Concours Zeugma. Que le projet soit associatif, une startup ou un autre type d'entreprise, il y a toujours une démarche entrepreneuriale. Quel que soit le profil, vous réalisez un

service (payant ou pas) et générer des bénéfices ou d'être simplement à l'équilibre. Toute cette démarche doit être expliquée dans le dossier, notamment qui sont les clients ou bénéficiaires, à quel besoin répond le projet, quel est le modèle économique, et l'impact dans le monde socio-économique.

Puis-je soumettre un projet individuellement ?

Non, le projet doit être en lien avec un laboratoire dont l'établissement est rattaché à un Pépité d'Île-de-France ou en lien avec un établissement du périmètre des 8 Pépité. Un candidat ne peut pas candidater s'il est seul.

Je ne suis pas encore en lien avec un laboratoire/unité de recherche. Comment dois-je procéder ?

Veillez contacter votre Pépité de rattachement avant la clôture des candidatures pour que le Pépité vous aide à construire ce lien – il faut auparavant avoir identifié le laboratoire avec lequel vous souhaitez collaborer. Le Pépité vous aidera à établir ce lien et si les discussions ne sont pas finalisées au moment du dépôt de candidature vous pourrez inclure le fait que vous avez déjà amorcé les discussions. Le mieux reste d'établir ce lien en amont du dépôt du dossier de candidature.

Quel est mon Pépité de rattachement ?

Il y a 8 Pépité en Île-de-France, vous pouvez trouver la liste des Pépité [ici](#). Le laboratoire et le candidat doivent être situés dans le périmètre d'un des huit Pépité d'Île-de-France. Si vous n'êtes pas certain de savoir quel serait votre Pépité de rattachement et le Pépité de rattachement de votre laboratoire, veuillez adresser vos questions à pepите.idf@fnege.fr.

Si je suis accompagné par un Pépité et que je suis en lien avec un laboratoire du périmètre d'un autre Pépité, puis-je soumettre ma candidature ?

Idéalement le candidat travaillera avec un laboratoire situé dans le périmètre de son Pépité de rattachement mais il peut y avoir des laboratoires situés dans le périmètre d'autres Pépité franciliens qui répondent à des besoins concrets des candidats. Ainsi, vous pouvez soumettre votre candidature même si votre laboratoire est dans le périmètre d'un autre Pépité francilien.

Si je suis en lien avec un laboratoire étranger, puis-je participer à cet appel à candidatures ?

Non, il faut avoir un rattachement à un laboratoire présent dans le périmètre d'Île-de-France et surtout dans le périmètre d'un des 8 Pépité d'Île-de-France.

Peut-on participer à partir d'un autre pays ou région de France ?

Vous pouvez participer si vous êtes actuellement en télétravail ou si vous faites par exemple actuellement de la recherche de terrain ; mais vous devez être docteur, doctorant ou Étudiant-Entrepreneur d'un des Pépité d'Île-de-France, et collaborer avec un laboratoire situé aussi dans le périmètre des huit Pépité d'Île-de-France.

La zone géographique d'implantation du projet a-t-elle une influence ?

Si le projet émerge en Île-de-France et respecte bien tous les critères d'éligibilité mais qu'après il s'applique dans le monde socio-économique dans un autre pays, le projet reste éligible et peut candidater au Concours Zeugma.

Est-il possible de participer au concours si mon projet est encadré par une start-up ?

Tout dépend de la situation du candidat. Si vous êtes au sein d'une start-up mais que vous avez obtenu le Statut National d'Étudiant-Entrepreneur (SNEE) par exemple et qu'en plus de cela vous avez créé un lien avec un laboratoire vous pouvez être potentiellement éligible. Cependant cela va dépendre de votre situation particulière. N'hésitez pas à nous envoyer un email au pepите.idf@fnege.fr pour que nous puissions porter une réponse plus précise.

Un projet entrepreneurial enregistré peut-il participer ?

Oui, du moment que l'ensemble des critères d'éligibilité sont respectés.

Dois-je être propriétaire de l'entreprise pour participer, ou puis-je participer au nom de mon directeur de thèse ?

Vous pouvez participer si vous prenez part au projet, vous ne pouvez pas déposer un dossier pour un tiers si vous ne faites pas partie du projet. Cependant le rôle que vous jouez dans le projet sera évalué par le Comité de Sélection/Jury.

Peut-on réaliser son idée entrepreneuriale avec une autre équipe que celle dans laquelle l'on rédige sa thèse ?

Oui, néanmoins il faut que l'équipe de recherche que vous avez sélectionnée fasse bien partie du périmètre d'un des huit Pépité d'Île-de-France.

Si vous êtes docteur depuis moins de trois ans ou doctorant, vous n'êtes pas obligés de présenter un dossier lié à votre thèse si vous avez votre propre projet au-delà du travail de thèse que vous faites, du moment que vous avez établi un lien avec un laboratoire du périmètre. Pour conclure, votre candidature ne porte pas nécessairement que sur le sujet de votre thèse ou du travail que vous effectuez dans le laboratoire où vous travaillez.

A quel stade doit en être le projet ?

Il n'y a pas de stade idéal. Le financement est normalement dirigé à des projets en *early-stage*, mais les projets avancés peuvent aussi candidater. Il est nécessaire d'avoir une idée précise au minimum, une idée de ce à quoi le financement pourrait servir et avoir une première vision d'où est-ce que cela pourrait vous amener, à quel secteur d'activité cela pourrait s'appliquer, quelles seraient les applications dans le monde socio-économique, etc.

Peut-on participer au concours si notre projet en est au stade d'idée ou au stade « développement de l'idée » ?

Oui, vous pouvez participer. Cependant, il faut que l'idée soit assez précise pour que vous ayez déjà une idée de ce que vous voulez faire financer. Pour rappel, l'objectif de cet appel à candidatures est que le financement puisse vous aider à développer votre projet. Il faut donc, à minima, avoir déjà réfléchi aux premières étapes de celui-ci.

Quel est le niveau de maturité attendu des projets candidats ?

On attend des projets en phase amont compte tenu des objectifs du concours et du financement, même si les projets plus avancés peuvent aussi candidater. Cependant un des critères d'évaluation est l'impact du financement dans la réalisation du projet (notamment l'effet de levier), donc plus cet impact sera fort meilleure sera l'évaluation de ce critère – exemple, si vous êtes très avancés et vous disposez déjà des moyens il faut montrer qu'il y a un impact et au contraire, si vous êtes très *early*, l'impact peut être très élevé. En revanche sur l'évaluation des impacts socio-économiques il faut avoir une idée déjà pour répondre à ce critère.

Comment identifier la preuve de concept à réaliser ?

C'est une question particulière à chaque projet. Cependant, globalement c'est une sorte de prototype ou la vérification par l'expérience ou la manipulation, qui vous permet de valider que l'hypothèse que vous avez effectuée ou le projet que vous souhaitez mener à bien a un sens et fonctionne bien. Ainsi, le financement du concours Zeugma va vous permettre de franchir cette étape.

Si mon projet a déjà reçu un financement d'un autre établissement, est-il encore éligible au concours Zeugma ?

Oui, votre projet est encore éligible même si vous avez déjà reçu un autre financement.

Si mon projet est lauréat d'une précédente édition du concours Zeugma, est-il encore éligible en 2023 ?

Non, le projet n'est pas éligible s'il est lauréat d'une précédente édition du concours Zeugma.

Constitution du dossier de candidature

Où puis-je trouver le dossier de candidature ?

Le dossier de candidature à compléter est disponible [ici](#).

Est-il préférable de rendre le document en anglais, en français ou dans les deux langues ?

Vous pouvez soumettre votre dossier de candidature en français ou en anglais, mais de préférence veuillez le rédiger en français.

Puis-je modifier la structure du dossier de candidature ?

Non, en aucun cas : il est essentiel de ne pas modifier les questions ni l'ordre des questions présentes dans le dossier de candidature. Vous pouvez modifier la couleur ou faire une page de garde par exemple si vous voulez le rendre un peu plus attractif. Veuillez respecter la construction du dossier tel qu'il est prévu.

A quoi correspond le niveau de maturité du projet ?

Pour un projet dans les sciences dites dures vous devez répondre sur le niveau de maturité technologique (TRL). Pour un projet dans les sciences humaines et sociales, votre réponse doit faire référence au degré d'innovation et à sa proximité de mise sur le marché.

Dans la partie « Description Business du projet », qu'entendez-vous par quelle est la stratégie de propriété intellectuelle du projet ?

Cela concerne la stratégie de propriété intellectuelle qu'un projet peut déjà avoir mis en place, notamment s'il y a l'ambition de déposer un brevet (ou pas), est-ce que le projet fera l'objet de publications, est-ce que vous souhaitez développer en propre ou concéder des licences. Aussi, la propriété intellectuelle peut aussi faire référence à la stratégie de marque. Tous ces aspects s'adressent à ceux qui ont déjà réfléchi notamment à toutes les étapes qui pourront venir après le financement et qui peuvent se situer en même temps. Et si vous n'avez pas encore réfléchi ne soyez pas inquiets, ce n'est pas un critère de sélection.

À qui appartient la propriété intellectuelle de la preuve de concept réalisée grâce à ce prix ?

Cela va dépendre des règles de propriété intellectuelle en vigueur au sein de vos établissements et laboratoires. Le Concours Zeugma est porté par les 8 Pépité d'Île-de-France et les règles qui s'appliquent à ce type de concours dans un établissement peuvent être un peu différentes de celles qui peuvent s'appliquer dans un autre établissement. Cette question sera adressée par la suite au moment où vous serez lauréat et que vous signerez la convention de reversement, qui contient des articles sur le sujet. Si vous avez des inquiétudes par rapport à cette question, veuillez envoyer un email à pepите.idf@fnege.fr pour que l'on puisse étudier votre situation auprès de votre Pépité de rattachement.

Faut-il des dates précises de début et de fin de projet financé par le concours ou est-il possible de mettre des dates approximatives ?

Vous pouvez mettre des dates approximatives ou les dates idéales, c'est-à-dire, le déroulement idéal du projet et cela nous permettra de comprendre les échéances et le temps qui s'écoule entre les différentes étapes que vous présentez dans le dossier.

À quelle date doit commencer le projet ?

Il n'y a pas de date précise mais il faut que le projet commence en 2023, au plus tard début 2024.

Quand vous demandez quel type de structure, quelles seraient les possibilités de réponse ?

Vous pouvez différencier votre structure selon leur origine (privée ou publique) et selon leur but, voici des exemples de réponse : (1) Entreprise : organisation privée à but lucratif ; (2) Association : organisation privée à but non lucratif ; (3) Organisation publique à but non lucratif.

Je n'ai pas encore identifié mes partenaires mais je sais que je vais en avoir besoin, qu'est-ce que je dois indiquer dans la partie « Partenaires impliqués » ?

Dans la partie partenaires, si vous n'avez pas encore développé des partenariats mais que vous savez que vous aurez besoin de travailler avec un partenaire spécifique (ou dans un certain domaine), vous pouvez l'écrire comme partenaire envisagé et leur future implication dans votre projet.

Si vous avez déjà des partenaires et que vous envisagez d'en avoir d'autres, faites bien la distinction entre les partenaires déjà sollicités et ceux que vous avez seulement identifiés pour le moment. Cette information montrera que vous avez bien réfléchi à la suite de votre projet et à votre stratégie.

Dans la partie « Tableau des dépenses », puis-je renseigner des chiffres approximatifs si je n'ai pas des chiffres exacts ?

Oui, étant donné qu'il s'agit d'un budget prévisionnel vous pouvez renseigner des chiffres approximatifs.

Faut-il que je détaille la totalité des dépenses si le montant total dépasse les 10 000€ de financement ?

Vous pouvez mettre la totalité du budget à laquelle vous avez pensé, notamment pour la partie R&D même si ça dépasse les 10 000€. Dans cette situation, vous pouvez aussi inclure la manière dont vous irez chercher le montant qui dépasse les 10 000€ du prix du Concours Zeugma pour montrer la viabilité du projet.

Quelles sont les dépenses éligibles ?

Les dépenses éligibles sont listées dans le document Word Dossier de Candidature disponible [ici](#).

Est-ce que les dépenses pour la création de la société peuvent être prises en charge par le concours et y être inscrites dans le tableau des dépenses ?

L'objectif du concours est plutôt de financer les dépenses liées à la recherche et les dépenses pour la création de la société ne sont pas nécessairement en lien avec cet objectif.

Les fonds peuvent-ils être consacrés à (une partie de) la rémunération d'un post-doc ? Ou s'agit-il de fonds fléchés "investissements/matériel" ?

Les frais de personnel (à l'exception des frais de personnel du candidat qui ne sont pas pris en charge) peuvent être éligibles en partie, cependant il ne faut pas que ça soit la totalité de la rémunération et/ou du financement. Par exemple, il peut y avoir des frais de personnel impliqués, notamment si vous avez quelqu'un qui vous aide à développer votre projet. Veuillez noter que l'objectif de ce concours est de vous

aider par le biais d'un financement à dépasser une étape de développement de votre projet.

Faut-il aussi y inscrire les dépenses non éligibles au concours ?

Vous pouvez les inclure dans le tableau, notamment par exemple si votre budget total dépasse les 10 000€ et dans ce cas montrer comment vous allez chercher le montant restant.

Le courrier de validation mentionné dans le dossier de candidature est-il obligatoire ?

Non, il n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.

Quelle forme doit prendre le courrier de validation ?

Le courrier de validation mentionné à joindre au dossier doit être une lettre de soutien. La lettre de soutien est libre, il n'y a pas de modèle, qui peut se faire via le référent académique de son établissement académique ou du D2E si vous êtes Étudiant-Entrepreneur. Pour les doctorants ou docteurs, cette lettre de soutien peut être faite par le directeur de thèse du porteur de projet s'il n'a pas encore obtenu son doctorat et/ou par le directeur de l'unité de recherche partenaire.

Ainsi, vous pouvez faire relire votre dossier de candidature par la personne concernée et lui demander de faire une lettre de soutien par rapport à votre projet et comment ce concours vous aidera à développer le projet.

A qui dois-je envoyer mon dossier de candidature ?

Vous devez envoyer votre dossier de candidature par email à l'adresse suivante pepité.idf@fnege.fr en mentionnant dans l'objet de l'email le Concours Zeugma et le Pépité de rattachement, par exemple : Concours Zeugma - Pépité XX - Projet XX.

Quelle est la date de clôture des candidatures ?

La clôture des candidatures est fixée au mardi 11 avril 2023 (12h00). Les candidatures envoyées après cette heure ne seront pas acceptées.

Evaluation et Processus de Sélection

Concernant le processus de Sélection, comment cela se passe-t-il ?

Le processus de sélection est réparti en deux instances de sélection : la présélection par le Pépité et le Comité de Sélection/Jury. Les deux instances de sélection auront les mêmes critères d'évaluation.

Les candidatures reçues sont triées par Pépité de rattachement et chaque Pépité ne recevra que les candidatures de son périmètre et se chargera de faire une présélection du nombre de dossiers transmis au Comité de Sélection/Jury pour l'évaluation finale. La sélection finale se fera indépendamment des Pépité. Il n'y aura donc aucun conflit d'intérêt possible.

Quels sont les critères d'évaluation ?

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- L'originalité et faisabilité (Présentation de l'état des connaissances et/ou technologies, comparaison de l'idée avec les alternatives possible)
- Appréciation générale du dossier (clarté, format, argumentation)
- Impact socio-économique, potentiel de transfert, marchés identifiés (Démarche d'innovation et de transfert ; vision préliminaire des applications, utilisateurs et marchés ; process envisagé pour la définition d'un business modèle, les contacts avec les utilisateurs et l'approche du marché)
- Niveau de maturité du projet
- Implication effective du candidat dans le projet (rôle, valeur ajoutée, vision)
- Collaboration avec le laboratoire et cohérence avec le partenariat avec l'équipe de recherche
- Impact du financement pour le projet (adéquation de la demande de financement avec les besoins et l'état d'avancement du projet ; effet levier du financement sur le projet)
- Démarche entrepreneuriale et volonté de création d'activité

Comment est-ce que les participants seront évalués, est-ce qu'il aura une présentation orale ?

L'évaluation se fera seulement sur la base du dossier écrit envoyé par e-mail.

Est-ce que la confidentialité est respectée ?

L'ensemble du processus de sélection est garanti en termes de confidentialité. Le dossier de candidature reste confidentiel. En premier temps, votre dossier candidature sera accessible seulement par votre Pépité de rattachement. Ensuite, si vous passez cette première étape de présélection, votre dossier sera transmis au Comité de Sélection/Jury et tous les membres du Jury signeront un « Engagement de Confidentialité » pour s'engager à ne pas communiquer des informations sur le dossier.

Cependant, si vous avez des inquiétudes par rapport à cette question (ex. dépôt de brevet en cours), vous pouvez éviter d'inclure des informations qui vous semblent trop sensibles et mettez juste les informations qui vous semblent nécessaires pour que les membres du jury comprennent le projet.

Quand sera l'annonce des lauréats ?

Dans la journée du mercredi 31 mai. Vous aurez un retour du Comité de Sélection/Jury, si votre dossier est lauréat ou pas, avec des remarques globales.

Financement et Suivi

Quel est le prix ?

Le Concours Zeugma attribuera à 4 lauréats un prix de 10 000€.

Comment aurai-je accès au financement si je suis lauréat ?

Le financement obtenu fera l'objet d'une convention de reversement avec l'établissement de rattachement du laboratoire. L'argent ne sera pas versé au projet lauréat. Pour utiliser le financement, le projet lauréat sollicite le laboratoire pour réaliser ses dépenses. Aussi, il ne sera pas possible d'utiliser les fonds avant septembre 2023.

Qui va être le gestionnaire des fonds ?

Les 10 000€ sont reversés au laboratoire après avoir mis en place une convention de reversement qui garantit que les fonds sont utilisés pour le développement du projet lauréat. A cette convention sera adossé le budget prévisionnel que vous avez soumis dans le dossier de candidature.

Les fonds seront ainsi opérés par le laboratoire et vous devrez traiter directement avec eux les achats ou dépenses relatifs au projet.

Si j'ai besoin de solliciter l'aide d'un prestataire externe, comment dois-je faire ?

Vous pouvez tout à fait solliciter de l'aide à un prestataire externe, mais il faut le prévoir dans le budget prévisionnel et cette dépense sera prise en compte dans la convention et la demande traitée par le laboratoire.

Compte tenu des particularités d'un projet SHS, une partie du financement pourrait-il être réservé à de l'acquisition de données (ex. Archives numérisées) ?

Oui, c'est possible, ce type de dépenses est éligible.

Que se passe-t-il si les fonds sont donnés au laboratoire lorsque la/le doctorant.e n'y est plus ?

La convention de reversement précisera toutes ces modalités - par exemple dans le cas où vous aurez fini votre thèse entre le moment de candidature et le début du projet, la convention mentionnera une convention d'accueil pour détailler le fait que vous continuerez à utiliser les locaux.

Le laboratoire n'aura pas le droit d'utiliser l'argent à d'autres fins que la réalisation du projet lauréat.

Aussi, il faut bien s'assurer que le lien créé avec le laboratoire ne soit pas qu'artificiel, notamment pour être éligible au concours ; le lien est créé avec le laboratoire parce que l'unité de recherche avec lequel vous souhaitez collaborer peut apporter une vraie plus-value et pourra vous aider au développement de votre projet.

Après l'obtention et utilisation du financement, que doit-on fournir en retour ?

Après l'utilisation du financement, il y a des rapports sur l'utilisation des fonds une fois que le projet est clôturé. La convention sera faite pour un an et elle sera susceptible d'être renouvelée si le projet dure un peu plus de temps. Il faudra fournir un budget réel des dépenses (détaillant à quoi a servi l'argent), un rapport écrit de bilan en expliquant en quoi cela vous a permis de développer votre projet, ce que vous avez appris, quelles étaient les difficultés rencontrées pendant cette période.

A savoir, tout au long du développement du projet vous êtes accompagnés par votre Pépité de rattachement, qui prendra contact avec vous régulièrement et qui peut être aussi une ressource qui peut vous aider à développer votre projet au-delà du laboratoire pour réfléchir aux étapes d'après.

A-t-il des consignes pour communiquer sur le projet ?

Si vous communiquez sur le projet à l'extérieur, peu importe les canaux de communication utilisés, il faudra mentionner le soutien financier du concours Zeugma et des co-financeurs du concours, les 8 Pépité d'Île-de-France, la Région Île-de-France et Bpifrance Création.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à envoyer un email au pepité.idf@fnege.fr.